

MISE EN DEMEURE N° 01

**Opération : Réalisation d'une passerelle sur la rue principale
Larbi Ben M'hidi dans la commune d'Oum El Bouaghi**

Entreprise réalisatrice: EPE/SPA SAPTA – ALGER –

Marché N° 21/2025 en date du 21/07/2025.

1. Vu le marché n° 21/2025 en date du 21/07/2025 ;
2. Vu l'ordre de service de démarrage des travaux n° 230/2025 du 22/07/2025.
3. Suite à la correspondance de la Direction des Travaux Publics (Mise en demeure) n° 2826/D.T.P/2026 du 06/08/2026, par laquelle il vous a été demandé de prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer la cadence de réalisation et achever les travaux dans les meilleurs délais.

En raison de la non-réponse de l'entreprise réalisatrice à la correspondance susmentionnée, il est adressé la présente Mise en Demeure n° 01 à l'entreprise **EPE/SPA SAPTA – ALGER** – à l'effet de renforcer le chantier par les moyens humains et matériels nécessaires pour la livraison du projet dans les délais fixés, et ce, dans un délai maximum de **quarante-huit (48) heures** à compter de la date de la première parution du présent avis dans deux quotidiens nationaux (en langues nationale et étrangère), dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), et dans la presse électronique.

En cas de non-réponse au contenu de la présente mise en demeure dans un délai de 48 heures, toutes les mesures légales en vigueur seront prises à son encontre.